

# Le projet de First Phosphate reçoit une lettre d'appui de Mario Simard, député parlementaire canadien pour la circonscription de Jonquière, Québec

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 22 février 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu une lettre de soutien pour son projet minier et son usine de production d'acide phosphorique purifié de la part de l'honorable Mario Simard, député (BQ) de la circonscription de Jonquière, Québec.

M. Simard, élu pour la première fois au Parlement canadien en 2019, est vice-président du Comité permanent des ressources naturelles et est le critique des ressources naturelles pour le Bloc Québécois.

« L'équipe de First Phosphate apprécie le soutien que M. Simard et son personnel nous ont apporté depuis le tout début de notre concept visant à établir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, comme la Vallée des batteries LFP de l'Amérique du Nord », déclare John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Au Canada, nous avons besoin de leadership qui soutienne les grands projets et qui favorise la création d'emplois dans les économies locales, en particulier une économie ayant le potentiel du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec. »

La lettre de soutien de M. Simard pour le projet First Phosphate peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://firstphosphate.com/mariosimardfr.pdf>

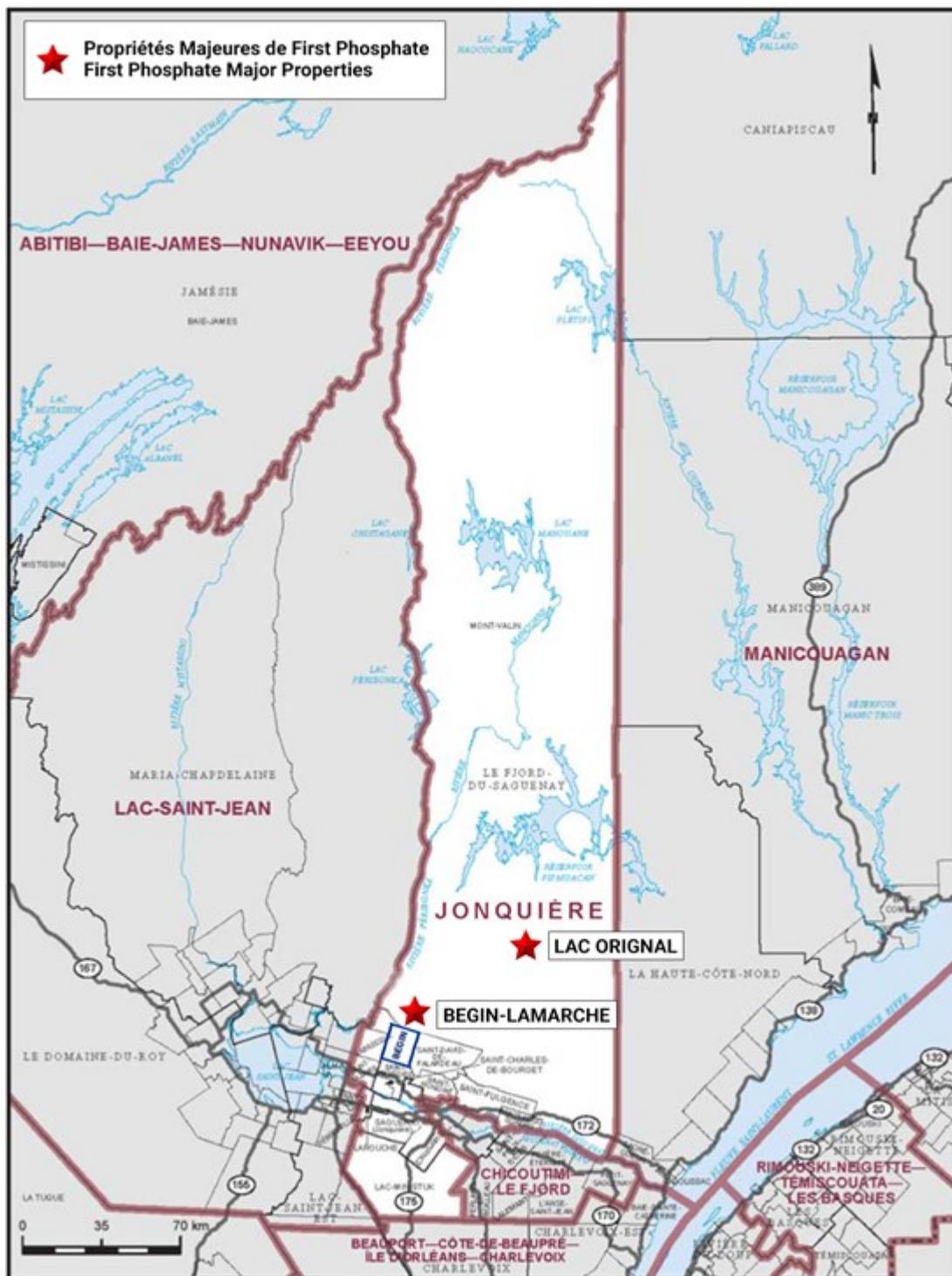
M. Simard déclare ce qui suit dans sa lettre :

« Dans le contexte climatique actuel, tous les efforts visant à entreprendre la transition énergétique de manière concrète doivent être soutenus et encouragés. À cet égard, le phosphate est une figure de proue dans le développement de la filière batterie. Non seulement les batteries LFP sont non toxiques et ont l'avantage d'avoir une protection supérieure contre les incendies, mais elles contribuent directement à entreprendre le virage vert en fournissant au secteur de l'automobile électrique des batteries respectueuses des normes environnementales par leur procédé de production alimenté par notre réseau d'hydro-électricité propre.»

« Du fait de sa disponibilité en phosphate, figurant parmi le 1% le plus pur au monde, notre région a le potentiel de s'imposer en tant que véritable leader en matière de transition énergétique, tout cela, par le développement d'une filière batterie LFP. Ajoutons à cela que le développement des installations du projet de First Phosphate pourrait contribuer à la diversification de notre économie régionale en ayant le potentiel de contribuer à la création de 1000 à 10 000 emplois supplémentaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean. »

« C'est pourquoi, à titre de député de la circonscription fédérale de Jonquière, j'appuie un projet aussi important que celui du développement de la filière batterie LFP de First Phosphate au Saguenay-Lac-Saint-Jean. »

**Localisation des propriétés de First Phosphate dans la circonscription fédérale de Jonquière**



To view an enhanced version of this graphic, please visit:

[https://images.newsfilecorp.com/files/8917/198820\\_bc4fc41b24456836\\_001full.jpg](https://images.newsfilecorp.com/files/8917/198820_bc4fc41b24456836_001full.jpg)

## À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu

de hautes concentrations d'éléments dommageables.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bennett Kurtz, Directeur financier

[bennett@firstphosphate.com](mailto:bennett@firstphosphate.com)

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)

Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)

Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

### **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

### **Informations prospectives et mises en garde**

*Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production planifiées de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la Société pour l'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaine et l'établissement de la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec sous le nom de la Vallée de la batterie LFP de l'Amérique du nord.*

*Ces déclarations et autres informations prospectives reposent sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes de résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; attentes concernant les recettes, les dépenses et les opérations ; la Société ayant suffisamment de fonds de roulement et la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts miniers de la Société ; attentes concernant le potentiel de minéralisation, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels des programmes de forage réussis sur la durée de vie de la mine et de la Société ; estimations des coûts d'exploration et de programme d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; régulation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou locaux qui peuvent affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et le maintien de l'emploi du personnel clé par la Société.*

*Il ne peut être garanti que de telles déclarations se révéleront exactes et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de telles déclarations. Les facteurs importants pouvant entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : une histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun bénéfice ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance au financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; pas de dividendes ; des risques liés à d'éventuelles fluctuations de revenus et de résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; la dépendance à la direction et au personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives de nature ; dépendance à des tiers ; la validité de certains titres de propriété minérale de la Société peut être contestée ou défectueuse ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et réglementaires peuvent affecter négativement la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de restauration des terres peuvent être contraignantes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des matières premières ; dilution ; les ventes futures par des actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés aux demandes du marché. Il ne peut être garanti que toute opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, achevée en temps voulu ou dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. De plus, la société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être importants.*

*Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils devraient être considérés avec soin, ils devraient être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient causer des actions, des événements ou des résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information prospective ou l'information, il peut y avoir d'autres facteurs qui causent des actions, des événements ou des résultats qui ne sont pas tels que prévus, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.*



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/198820>